

IMPORTANT

Ceci est votre formulaire

DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2014

Tous les producteurs qui veulent mettre du bois en marché en 2014 doivent remplir et retourner le formulaire suivant au Syndicat avant le **15 octobre 2013**.

Pour tout nouveau lot acquis en cours d'année, faites-nous parvenir votre compte de taxes.

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ

PRODUIT	ESSENCE	LONGUEUR	QUANTITÉ EN M ³
Sciage	Sapin / Épinette – Pin gris	8 pieds	_____ m ³
		12 pieds	_____ m ³
		16 pieds	_____ m ³
		Longueur	_____ m ³

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CONTINGENT

Selon le règlement en vigueur, les producteurs qui ont l'intention de mettre en marché du bois en 2014 doivent compléter et retourner leur formulaire au Syndicat avant le **15 octobre 2013**. Nous vous rappelons qu'il est important de faire une demande seulement si vous avez l'intention de produire la quantité demandée. En effet, le volume attribué à chaque producteur qui fait une demande est en relation avec le volume vendu à l'industrie, mais également en relation avec les volumes demandés par les producteurs.

Il est très important de ne pas débiter la production avant d'avoir obtenu votre contingent pour 2014. Il y a deux raisons fondamentales; vous ignorez :

- 1) Quel volume vous sera accordé.
- 2) Quelle longueur de bille vous sera demandée.

De plus, toujours communiquer avec un responsable de la mise en marché au Syndicat avant de débiter la production.

POUR TOUTES COUPES SUPÉRIEURES À 4 HECTARES D'UN SEUL TENANT, VOUS DEVEZ VOUS ASSURER :

- 1) d'être conforme à la réglementation municipale
- 2) d'avoir un plan de gestion ou une prescription sylvicole signé(e) par un ingénieur forestier

Nom : _____

Adresse : _____

RETOURNER AU : SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
3635, RUE PANET, JONQUIÈRE (QUÉBEC) G7X 8T7



Publié par :
Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Jonquièrre (Qc) G7X 8T7
Tél.: 418-542-5666
Sans frais : 1-800-463-9176
Télé.: 418-542-4046

Responsable de la rédaction :
Martin Lavoie

Conception graphique et impression :
Imprimerie Commerciale

Distribution :
aux producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean
en 4 800 exemplaires

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

SECTION DÉTACHABLE

« ENTRE les branches »

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Volume 12 • Numéro 2 [Automne 2013]

Le tremble : une richesse inutilisée

Les forêts publiques et privées de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean avec leur 700 000 m³ de tremble disponibles annuellement comptent pour plus 13 % de la possibilité forestière de peuplier faux-tremble du Québec. À ce titre, seule la région de l'Abitibi-Témiscamingue nous surpasse avec près de 20 % de cette possibilité forestière. Toutefois, contrairement à la plupart des régions du Québec, notre région ne profite que très partiellement des retombées liées à ce fort potentiel. En effet, depuis la fermeture de l'usine de Chambord il y a déjà 5 ans, une faible proportion du volume de tremble disponible annuellement est récoltée et transformée. Seules quelques scieries de tremble réussissent tant bien que mal à opérer de façon rentable. Il est en effet difficile de récolter et transformer efficacement le tremble en n'utilisant que la partie de l'arbre qui convient à la qualité exigée pour le sciage. Cette situation est unique au Québec puisque dans la plupart des régions, il existe des débouchés importants, non seulement pour le tremble de qualité sciage, mais aussi pour les parties de l'arbre de moindre qualité qui sont transformées en panneaux de toutes sortes, en pâtes et papiers ou en granules de bois.

La non-utilisation de ces volumes de tremble disponibles entraîne des pertes économiques importantes pour l'ensemble de la région puisque leur récolte et leur transformation pourraient contribuer à la création de plusieurs centaines d'emplois en région et rapporter des revenus appréciables aux producteurs de la forêt privée dont le tremble représente près de 40 % des volumes disponibles. Les statistiques d'emplois compilées au cours des dernières années nous démontrent qu'au Québec, chaque tranche de 100 000 m³ récoltés et transformés contribue à la création de 325 emplois dont 169 directs, c'est plus de 2 000 emplois qui pourraient ainsi être créés en récoltant et en transformant notre tremble. Ce qui n'est pas rien ! De plus, le fait de ne pas le récolter constitue un obstacle majeur à la rentabilité des opérations de récolte et d'aménagement pour les essences résineuses mélangées au tremble, mettant ainsi au rancart une bonne partie de notre territoire forestier.

Plusieurs démarches ont été faites jusqu'à maintenant pour convaincre le milieu politique régional de s'impliquer activement dans la réouverture de l'usine de Chambord mais sans succès. Le marché du panneau s'est apprécié de façon importante sans que l'on sente une volonté de rouvrir l'usine de Chambord à court terme. Il est grand temps maintenant d'intensifier nos actions afin de trouver une solution durable à cette problématique.

Le tremble est une essence dont le potentiel de transformation immense est encore à développer. On peut en faire du bois d'œuvre de toutes les qualités en partant des palettes et des caisses d'emballage jusqu'au bois d'ornementation. Les Finlandais l'utilisent même pour la finition de leur célèbre sauna. On peut aussi traiter ce bois à haute température pour en faire des tuiles et des meubles pour patio. Il existe des marchés importants pour les clôtures à neige et comme composant de parquets multicouches. On peut en faire des placages jointés de qualité ainsi que des poutres lamellées (LVL). On en connaît fort bien le potentiel pour la fabrication de panneaux gaurfés et MDF. Plusieurs procédés de pâtes et papiers l'incorporent avec succès dans leur recette. De plus en plus, on l'utilise pour la fabrication de bûches et de granules de bois et pour le bois polymère qui sert, entre autres, à fabriquer des composants d'intérieur pour les automobiles. Finalement, il faudrait étudier sérieusement son potentiel pour la fabrication de biomatériaux de haute valeur comme la nanocellulose cristalline et pour le bioraffinage pour la production d'énergie verte.

Comme on peut le voir, le potentiel d'utilisation du tremble est immense. Nous avons une ressource inutilisée sur notre territoire, il nous appartient de travailler tous ensemble à développer son utilisation. Mais il s'agit d'une tâche ardue qui ne pourra être accomplie que si le milieu politique régional en est véritablement convaincu. Il faudra travailler avec acharnement pour les convaincre et nous le ferons. Innovons pour développer notre région; voilà un gage de succès pour l'avenir.

Daniel Fillion, ing.f.
Directeur général

ATTENTION ! Votre formulaire
DEMANDE DE CONTINGENT DE MISE EN MARCHÉ 2014
est inséré au verso de la dernière page

PERSPECTIVES DE MARCHÉS

Automne 2013 - Hiver 2014

POUR LES RÉSINEUX :

Les livraisons chez Produits Forestiers Résolu se poursuivent rondement. L'ensemble des inventaires seront livrés d'ici quelques jours et il y a des volumes disponibles pour les producteurs qui veulent produire cet automne. Des discussions pour des livraisons de bois à copeaux sont en cours. Nous vous tiendrons informés.

Du côté d'Arbec à L'Ascension, l'entreprise a confirmé qu'il n'y a aucun arrêt de prévu. Le Syndicat a convenu avec la compagnie la livraison d'un volume d'environ 100 000 m³ pour la saison 2013-2014 dont 45 000 m³ à l'hiver prochain. Les normes de façonnage ont également été modifiées, à la demande de la scierie. Une combinaison de 12 pieds ou de 16 pieds en longueur fixe avec du 9 pieds en mode laisser-porter dans la tête de l'arbre doit être privilégiée. Il est toujours possible de produire uniquement du 9 pieds pour les producteurs qui sont peu mécanisés. Informez-vous.

POUR LES FEUILLUS :

La situation de la mise en marché n'a pas beaucoup évolué au cours des derniers mois. Aucune annonce d'une reprise à Chambord n'a été émise par la compagnie.

Des livraisons de tremble sont possibles chez Valibois de St-David de Falardeau en longueur de 10 pieds et 8 pieds. Les livraisons de tremble ont repris également à l'usine de St-Georges de Champlain. La longueur du bois est de 8 pieds (96 pouces) ou en longueur d'arbre. Enfin, des livraisons pour le marché de la biomasse ont repris à l'usine de Laterrière.

Pour tous ceux qui sont intéressés à produire du bois, il est conseillé de s'informer auprès du personnel du Syndicat.

NOUVEAU MARCHÉ

Votre organisation vient de conclure une entente de mise en marché pour la récolte de l'if du Canada. Certains détails sont à finaliser et il sera possible d'en faire la récolte cet automne. Informez-vous.

Jacques Tremblay

Directeur de la mise en marché

ATTENTION

SVP veuillez redoubler de vigilance afin d'éviter les problèmes suivants :

- Bois trop long ou trop court
- Bois trop petit au fin bout
- Bois mal ébranché



PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

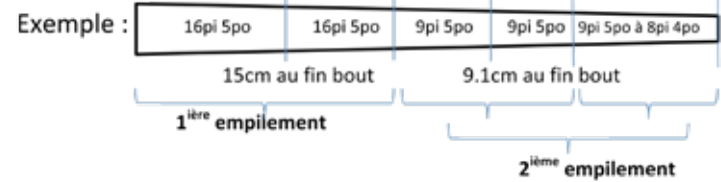
Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 16 pieds longueur fixe et 9 pieds laisser-porter

1ère étape (16 pi 5 po)

- Produire le maximum de 16 pi 5 po (500 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 18 po (46 cm)
- **Le diamètre minimum est de 6 po (15 cm)**
- Empiler les essences séparément
- Mettre les gros bouts du même côté

2ième étape (9 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur supérieure à 8 pi 4 po (254 cm) et un diamètre de 4 po (9,1 cm sous écorce) et plus sera acceptée en mélange avec le 9 pi 5 po
- **Empiler les essences séparément**
- **Ne pas mélanger avec le 16 pi 5 po**



Il est possible de remplacer le 16 pi 5 po par du 12 pi 5 po

PRODUITS FORESTIERS ARBEC (L'ASCENSION)

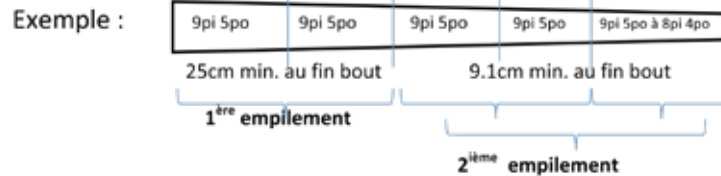
Procédures et normes de façonnage pour la production de bois en 9 pieds longueur fixe et 9 pieds laisser-porter

1ère étape (9 pi 5 po)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) en longueur fixe dans la première partie de l'arbre
- Le diamètre maximum est de 18 po (46 cm)
- **Le diamètre minimum est de 10 po (25 cm)**
- Empiler les essences séparément

2ième étape (9 pi 5 po laisser-porter)

- Produire le maximum de 9 pi 5 po (287 cm) dans la partie inférieure de l'arbre
- Le diamètre minimum est de 4 po (9,1 cm sous écorce)
- La dernière bille de l'arbre ayant une longueur de 8 pi 4 po à 9 pi 5 po et un diamètre supérieur ou égal à 4 po (9,1 cm sous écorce) sera acceptée en mélange avec le 9 pi 5 po
- **Empiler les essences séparément**
- **Ne pas mélanger avec le GROS 9 pi 5 po**



COMPAGNIE PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU Normes de façonnage

FAÇONNAGE :

Billes droites;
Aucune fourche, courbe;
Coupe perpendiculaire à l'axe de la bille.

EMPILEMENT :

Gros bouts du même côté.

BILLE DE PIED :

Aucune étoile et racine, tronçonnage de la carie;
Aucune fente;
Aucune charnière d'abattage, encoche d'abattage (moins de 2 po de la longueur de la bille).

CARIE DE PIED :

Aucune tige dont la carie occupe plus de 2/3 du diamètre de la découpe ne sera tolérée.

ÉBRANCHAGE :

Aucune branche dans les empilements;
Nœuds au ras du tronc.

DIAMÈTRE FIN BOUT :

Bois de sciage : **10 cm et + (4 po +)**

DÉMÊLAGE :

Sapin

ÉTAT DU BOIS :

Aucun arbre mort, brûlé ou détérioré par les insectes et champignons;
Aucun corps étranger, tels sable, fil métallique, clou;
Aucun bois de champ avec nœuds excessifs.
Aucun arbre cassé ou fendu.

Longueurs	16 pi 8 po	8 pi 5 po	Bois en longueur
La Doré	5,08 m	NON	OUI
Girardville	5,08 m	NON	NON
St-Thomas	5,08 m	2,56 m	OUI
Dolbeau-Mistassini	5,08 m	NON	NON
St-Félicien	5,08 m	2,56 m	OUI

- Tolérance de ± 5 cm sur la longueur des billes
- Minimum de 8 pi 5 po (laissé-porter) en mélange avec les 16 pieds
- Livraison de jour seulement
- Diamètre maximum de 50 cm (20 po)

FORMATION DISPONIBLE 2013

Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean continue d'offrir un programme de formation varié. Le nombre de personnes requis pour la tenue d'une formation varie entre 10 et 20 participants. Pour plus d'information, communiquez avec **Sébastien Tremblay 418 542-2032 poste 252**. Les frais d'inscription varient en fonction de la formation. Nous demeurons ouverts à vos suggestions alors n'hésitez pas à nous les soumettre.

Entretien de la scie mécanique et affûtage de la chaîne

Durée : 7 heures

Abattage

Durée : 12 heures

Éclaircie commerciale

Durée : 7 heures

Initiation au GPS

Durée : 7 heures

GPS avancé

Durée : 7 heures

Formation sur la débroussailleuse

Durée : 7 heures

Formation en acériculture

Durée : 7 heures

Cours d'initiation sur l'identification et la cueillette de champignons forestiers

Durée : 7 heures

Budget d'aménagement 2013-2014

Dans un contexte où la possibilité forestière en forêt publique diminue et ne suffit plus à combler les besoins de l'industrie, il serait logique que l'on favorise l'aménagement sylvicole en forêt privée par un investissement bonifié de manière à stimuler et optimiser le potentiel de croissance. Cependant, comme dans plusieurs autres domaines, c'est plutôt le contraire qui se produit alors qu'on assiste depuis quelques années à une baisse constante du budget global. En 2013-2014, le programme régulier de mise en valeur des forêts privées a été reconduit intégralement. Par contre, nous subissons une baisse de 30 % du programme PIS, ce qui représente environ 100 000 \$ de moins pour le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. À cela s'ajoutent les réductions dans le nouveau programme de développement régional et forestier (anciennement volet 2).

Les taux accordés pour les différents travaux exécutés en forêt privée évoluent constamment afin de s'adapter à la hausse des salaires, de l'équipement et de l'énergie. Cela a pour conséquence qu'avec un même montant d'argent, moins de superficies sont traitées donc moins de propriétaires peuvent bénéficier de travaux subventionnés.

Espérons que les modifications qui seront apportées au programme de remboursement de taxes foncières permettront de diversifier les possibilités de financement qui s'offrent aux producteurs désirant aménager leur propriété.

Martin Lavoie, ing.f.

Le bois de chauffage : un élément à considérer dans la planification

Se chauffer constitue un besoin essentiel dans une contrée nordique comme la nôtre. Parmi les sources d'énergie utilisées pour y parvenir, le bois demeure un choix écologique très populaire si on se fie aux données du plus récent sondage sur les propriétaires forestiers québécois. En effet, l'enquête a permis de déterminer que 81 % des 130 000 propriétaires ont récolté du bois de chauffage au cours des cinq dernières années et que 68 % en ont fait en 2011. Cela représente une récolte annuelle totale de 1,76 millions de m³ pour une valeur estimée de 71,3 millions de dollars.

En utilisant les statistiques régionales pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, on obtient les résultats figurant dans le tableau ci-dessous.

Territoire d'agence	Nombre de propriétaires forestiers	Proportion qui a récolté du bois de chauffage en 2011	Volume moyen de bois de chauffage récolté en 2011	Volume total de bois de chauffage récolté en 2011
Lac-Saint-Jean	3 600	71 %	20,4 m ³	52 000 m ³
Saguenay	2 400	74 %	29,0 m ³	51 000 m ³
Total	6 000	72 %	23,8 m³	103 000 m³

Voilà un volume considérable qui doit être pris en considération lorsqu'on fait l'analyse du bois disponible aux usines de transformation; une donnée essentielle pour assurer le respect de la possibilité forestière.

Martin Lavoie, ing.f.